

Dispositifs régionaux en faveur de la biodiversité terrestre, de l' ISEF, des PNR et des RNR



Redéfinition d'un cadre d'intervention unique regroupant plusieurs dispositifs pour la biodiversité, l'éducation à l'environnement et les parcs et réserves naturels régionaux

Biodiversité terrestre : Préservation, reconquête et valorisation

- Amélioration des connaissances ;
- Restauration, préservation et maintien des continuités écologiques ;
- Préservation des espèces ;
- Nature en ville ;
- Economie et biodiversité ;
- Nature et santé ;
- Projets européens ;
- La biodiversité pour des territoires en transition.

Parcs Naturels Régionaux : création, renouvellement et gestion

9 PNR créés à ce jour, projet d'un 10^{ème}

- Création;
- Révision charte;
- Mise en œuvre charte;
- Actions collectives.

Information, Sensibilisation, Education Formation : prise de conscience/connaissance sur les enjeux biodiversité et réchauffement climatique et passage à l'action

- Actions dans les PNR;
- Actions en faveur du public 15-30ans;
- Appui aux structures « centre de ressources » et « tête de réseaux » .

Réserves Naturelles Régionales : création et gestion

7 RNR créées à ce jour, Près de 4500ha. Plusieurs investigations en cours

- Investigations;
- Élaboration du Plan de gestion;
- Gestion de la RNR;
- Investissements.

La Politique régionale en faveur de la biodiversité aquatique



Une **politique régionale** en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques globalement propice à l'amélioration de la biodiversité aquatique (BP 2022 = 2,71 M€)
A noter en particulier, et sous conditions, un soutien à la mise en œuvre des opérations suivantes (études et travaux) :

- Préservation/restauration des zones humides
- Restauration de la continuité piscicole et sédimentaire
- Restauration des ripisylves (plantations)
- Restauration des habitats en faveur de la biodiversité aquatique
- Préservation d'espèces emblématiques (Apron, Cistude ...)
- Eradication d'espèces exotiques envahissantes

Modalités : actions contractualisées ou conventionnées (contrats de milieux, partenariats avec les fédérations départementales de pêche, Maison régionale de l'eau ...), appel à projets

AAP en cours portant sur la plantation d'arbres en bord de rivière et de zones humides connectées aux cours d'eau (date limite de candidature au 15 mars 2022)

Intégration de la biodiversité dans les dispositifs d'aménagement des communes et intercommunalités



Nouvelle politique régionale d'aide aux communes « Nos communes d'abord »

Un dossier par commune / an

Projet en maîtrise d'ouvrage communale

Attention particulière aux sujets suivants :

% de surface désimperméabilisée par rapport à l'état initial et descriptif

% de végétalisation en pleine terre par rapport à l'état initial et descriptif (nombre

d'arbres, types d'espèces végétales, dimension, ...

Mode de gestion

Nouvelle politique contractuelle « Nos territoires d'abord »

Contrat de 5 ans entre la Région et un ou plusieurs EPCI visant à décliner opérationnellement les objectifs du SRADDET et du PC2

Programmation structurée autour de 6 priorités (déchets, ENR, bâtiment, aménagement durable, mobilité, résilience)

Projets structurants de dimension intercommunale

Une priorité en lien avec la biodiversité :

Transition écologique, préservation du patrimoine naturel et résilience des territoires

Déclinaison des Plans Climats Air Energie Territoriaux, diagnostics de vulnérabilité, des Chartes de Parcs et des Chartes de Ports.

Bonification de l'aide régionale si projet de renaturation lié à des projets d'aménagement de :

- places publiques, cours d'écoles, parcs, jardins partagés, aires de jeux, cheminements notamment le long de trames vertes et bleues.

Les types de projets attendus concernent :

o les projets globaux de préservation et restauration des continuités écologiques sur un territoire ;

o des projets de gestion durable de renaturation et de restauration des écosystèmes ;

o des projets de désimperméabilisation des sols ;

o des projets de création d'îlots de fraîcheur ;

o des projets permettant la gestion du trait de côte ;

o des projets permettant l'organisation des mouillages pour préserver les herbiers de posidonies.